## Bulletin météorologique.

Washington, 14 janvier—Indications pour la Louisiane et le Mississipi. — Beau temps; vent du nord-ouest.

## Nos dépêches au sujet de la France.

Les nouvelles que nous recevons au sujet de la France, que nos lecteurs trouveront dans nos dépêches de ce matin, sont très graves. L'intervention violente, brutale d'Emile Zola, un romancier plus populacier que populaire, dans l'affaire Dreyfus, l'a aggravée plus encore. Toute la France est dans un état alarmant d'excitation. L'honneur de toute l'armée de ce pays est mis en jeu; mais nous avons la ferme confiance qu'elle sortira intacte et blanche comme neige de ce conflit sans nom dans aucune langue.

Du côté de l'Afrique, la situation n'est pas moins inquiétante. La France a, dans ces contrées, autant de droits que l'Angleterre. Elle y est soutenue par la Russie, par le souverain d'Abyssinie, et elle a presque à son service le prince Henri d'Orléans, qui exerce une toute puissante influence dans ces pays lointains. Est-ce un casus belli entre la France et l'Angleterre? Nous le saurons bientôt.

## Héritières pour l'exportation.

Quel authentique descendant des croisés aspire à se marier en Amérique avec la forte somme? Nos confrères de New-York dressent une liste complète, à l'occasion du Nouvel An, des héritières disponibles. Il n'y a qu'à se baisser pour en prendre.

Il y a d'abord miss Perkins avec ses 85 millions de francs et une somme égale qui l'attendrait après la mort de sa mère; miss Virginia Fair, de Californie, 100 millions; miss Grammell, de Providence, 35 millions; miss Blanche Havemeyer, 10 millions; miss Alla Rockefeller, 50 millions; miss Helen Gould, miss Leiter, miss Sloane, chacune 25 millions; miss Gerry, 30 millions, etc.

Les mêmes journaux donnent la liste complète des héritières déjà exportées en France, en Angleterre ou en Italie. Notre pays figure pour 260 millions en chiffres ronds. C'est le comte de Castellane, époux de miss Gould, qui tient la tête avec une dot de 75 millions!....

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

## NOTRE GRAVURE.

### A BETHLEEM.

Au lendemain presque du jour où tous ceux qui ont conservé la foi de leur jeunesse s'agenouillaient dévotement autour de la crèche enfantine où, sur un lit de mousse, dans l'éclat des bougies et des cierges, reposait endormi l'Enfant-Dieu, nous avons voulu conduire nos lecteurs aux lieux mêmes qui, suivant la tradition, furent témoins de la naissance du Christ. Et voici Bethléem, la glorieuse petite ville que le voyageur parti de Jérusalem aperçoit au loin, étendant sa tache grise sur un de ces durs paysages de Judée que leur coloration violette endeuille d'une si austère mélancolie. A l'extrémité est de la petite ville s'élève l'église de la Nativité, masquée extérieurement par les hautes murailles et les jardins des couvents latin, grec et arménien, qui l'entourent. Elle n'a qu'une entrée, précédée d'une petite place dallée où affluent et s'assemblent les pélerins venus de toutes les parties du monde. Voici le sanctuaire, la grotte même dont les parois et le sol sont entièrement revêtus de marbres précieux; tout au fond est l'endroit où la Vierge mit au monde le Messie; et cette place est marquée par un bloc de marbre, incrusté de jaspe et entouré d'un cercle d'argent radié en forme de soleil. Non loin de là un autre bloc de marbre, creusé en forme de berceau, indique l'endroit où le divin Enfant fut couché sur la paille. Et c'est partout une profusion de lampes d'argent et d'or brûlant continuellement dans le sanctuaire vénéré.

## Revue des Deux Mondes.

15, rue de l'Université, Paris.

—SOMMAIRE DE LA—

**Livraison du 1er Janvier 1898.**


I.—**Jacqueline Vanesse,** deuxième partie, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française.
II.—**Lettres écrites d'Algérie au général de Castellane.**
III.—**Le régime de la grande propriété dans les calabres,** par M. George Goyau.
IV.—**Pas à pas,** dernière partie, par Mme P. Caro.
V.—**L'Europe et le Directoire. —V.—La Révolution de Brumaire,** par M. Albert Sorel, de l'Académie française.
VI.—**Les problèmes bibliographiques et leurs solutions,** par M. Frantz Funck-Brentano.
VII.—**Revue dramatique — Le repas du lion au théâtre Antoine:—Les mauvais bergers à la Renaissance,** par M. Jules Lemaître, de l'Académie française.
VIII.—**Revue musicale—Les maîtres chanteurs à l'Opéra;—Sapho à l'Opéra-Comique,** par M. Camille Bellaigue.
IX.—**Chronique de la quinzaine, histoire politique,** par M. Francis Charmes.
X.—**Correspondance.**
XI.—**Bulletin Bibliographique.**


## Le Monde Moderne

5 Rue St-Benoit, Paris.

Sommaire du No de janvier 1898.


**Iago Barco,** par Pontsevrez—5 compositions de Fabrès.
**Florence,** par Gerspach—13 illustrations.
**Receptions royales au Petit Trianon,** par Paul Gaulot—9 illustrations.
**Les Satisfactions,** par Jacques Normand—3 compositions de A. Robida.
**Les Tendances de l'art décoratif,** par Maurice Maindron—17 reproductions.
**Le conquérant de Murcie,** par Marcel Aggio—3 compositions de L. Lacault.
**Le Génie aux Colonies,** par Léo Dex—9 illustrations de Carrey.
**Le Microscope et ses révélations,** par Sageret—21 illustrations.
**Magazines étrangers,** par A. Quantin—9 reproductions.
**La Danse du Soleil chez les Sioux,** par B.-H. Gausseron—5 gravures.
**Le Mouvement littéraire,** par Léo Claretie.
**Causerie scientifique,** par G. Mareschal.—5 figures.
**Evénements géographiques et coloniaux,** par Gaston Rouvier.—6 illustrations.
**Chronique théâtrale,** par Maurice Lefèvre.
**La Musique,** par Guillaume Denvers—2 illustrations et 1 morceau.
**Memento encyclopédique.**—3 illustrations.
Questions financières. —La Mode du mois.—La vie pratique.—La Cuisine du mois.—Jeux et récréations.—Le Mois comique.—Bibliographie.



**Les contrefacteurs de Costa Rica.**

Pendant bien des mois les contrefacteurs de Costa Rica ont émis de faux bons du gouvernement dont le montant s'est élevé, dit-on, jusqu'à $1,000,000. Des inspecteurs du bureau du service secret ont servi d'instruments pour livrer les malfaiteurs à la justice. L'efficacité du service secret n'est pas mise en doute mais ce qui est loin d'être un secret mais est au contraire un fait reconnu, c'est que le service que rend aux faibles, aux nerveux et aux dyspeptiques le Hostetter's Stomach Bitter est d'une valeur réelle. De temps à autre il a été contrefait comme l'ont été les bons de Costa Rica, mais le billet à ordre en miniature qui se trouve sur l'étiquette avec la vignette de St-George et le Dragon, joints au travail embêmat que exquisement fini, ne sont pas heureusement imités. Tous ceux qui ont fait usage de ce Bitter en connaissent les qualités admirables, ainsi que le trait caractéristique de l'extérieur des bouteilles. Ce tonique agréable prévient absolument et guérit la malaria, les rhumatismes, les maladies du foie, les troubles des reins et la dyspepsie.

**"JE NE PUIS PAS DORMIR"**

**Que de milliers de gens passent de longues heures de la nuit, sans trouver un moment de repos, de délassement.**

Ils trouveront le secours dont ils ont besoin dans le Iron Tonic du Dr Harter.

Savez-vous ce que c'est que d'implorer vainement le sommeil—de rester étendu sur le lit, souffrant de véritables tortures nerveuses, quand vous devriez éprouver les douceurs du sommeil?

Ce sont vos nerfs qui sont affaiblis ou c'est une digestion qui se fait mal. Voilà les véritables causes de ces insomnies. Dans les deux cas il y a un remède certain.

Le Iron Tonic du Dr Harter est le plus puissant de tous les épurateurs de sang. Il rend la vitalité; il adoucit; il fortifie les nerfs irrités, affaiblis: il régularise la digestion; il assure le sommeil à tous ceux qui ne peuvent trouver le repos.

Lisez la déclaration que fait, à cet égard, un fonctionnaire d'Etat éminent.

Columbus, Ohio 15 mars 1897.

"J'étais complètement accablé par suite du surmenage auquel me condamnaient mes fonctions officielles—je ne pouvais ni manger le jour, ni dormir la nuit—en fait, j'avais perdu toute vitalité.

"J'avais essayé plusieurs remèdes pour recouvrer la santé, mais je n'y avais pas réussi. Il m'a suffi de deux bouteilles de Iron Tonic du Dr Harter pour me guérir. Je suis heureux de pouvoir dire que je me sens aussi bien, aussi fort que jamais. Je suis poussé à faire cette déclaration pour que tous ceux qui en ont besoin puissent employer le Iron Tonic du Dr Harter, le meilleur remède qu'il y ait sur le marché.

B. F. FURNAS.
"Auditeur Député de l'Etat de l'Ohio."

Le Iron Tonic du Dr Harter, est un remède sûr, éprouvé par le temps. Voilà 42 ans qu'il règne sans conteste. C'est le plus puissant agent de vitalité qui existe. Il guérit les fièvres intermittentes et les frissons.

Se vend partout.

Une dose échantillon des Little Liver Pills du Dr Harter, avec un livre de songes est expédiée sans frais par la malle.

S'adresser à Harter, Dayton, O. Les Little Liver Pills du Dr Harter font toute l'affaire.


## Vingt-huitième Etat Annuel

—DE—

## L'Association d'Assurance

**DE LA NOUVELLE-ORLEANS,**

Pour l'année expirée le 31 décembre 1897

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues: | | |
| Sur risques de feu | $182,156 71 | |
| Sur risques de marine | 1,429 52 | |
| Sur risques de rivière | 2,180 40 | |
| | | $185,766 63 |
| A ajouter, primes non acquises de 1896 | | 65,700 00 |
| Primes totales | | $251,466 63 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | | 22,071 64 |
| Revenus | | $273,538 27 |
| A déduire, pertes payées: | | |
| Sur risques de feu | $52,035 70 | |
| Sur risques de marine | 74 60 | |
| Sur risques de rivière | 23 37 | |
| Total des pertes payées | $52,133 67 | |
| Retour de primes et cancellations | 24,212 43 | |
| Commissions | 25,071 87 | |
| Réassurances | 16,678 59 | |
| Taxes et licences | 2,497 64 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage, etc | 30,778 48 | |
| Déboursé | | $151,372 68 |
| | | $122,165 59 |
| Primes non acquises de 1897 | 73,458 15 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 14,024 00 | |
| Dividendes d'intérêts de 6 pour cent sur le fonds capital pour l'année 1897. | 12,000 00 | |
| Fonds de réserve (se montant à $40,207 98) | 22,683 44 | |
| | | $122,165 59 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Argent en banque | 16,507 60 |
| $150,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0 à 102. | 153,000 00 |
| $75,000 Bons de l'Etat de la Louisiane 4 0/0 à 100 | 75,000 00 |
| 34,180 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 200 | 68,360 00 |
| 10 actions Compagnie d'Assurance Germania à 75 | 750 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 21,810 43 |
| Meubles et installations de bureaux | 1,500 00 |
| | $336,928 03 |

**PASSIF**

| | |
|---|---|
| Capital | $200,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 3,237 90 |
| Réservé pour primes non-acquises | 73,458 15 |
| Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées | 14,024 00 |
| Dividendes d'intérêt de 3 0/0 sur le fonds capital dû en janvier 1898 | 6,000 00 |
| Fonds de réserve | 40,207 98 |
| | $336,928 03 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

A. J. MIOTON, Secrétaire pro tem. GEO. LANAUX, Président

Assermenté et signé devant le soussigné, notaire public, ce 11 janvier 1898.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

12 janv—1m—mer dim

La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

**BUREAU DE LA**

## Compagnie d'Assurances des Marchands,

**No 62½ rue du Canal.**

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1898.

La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1897:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues— | | |
| Sur risques de feu | $169,375 40 | |
| Sur risques de mer | 1,231 34 | |
| Sur risques de rivière | 2,742 60 | $173,349 34 |
| A ajouter— | | |
| Primes non acquises 1896 | | 48,763 60 |
| | | $222,112 94 |
| Ajouter— | | |
| Intérêt | $9,409 79 | |
| Loyer | $8,398 25 | $17,808 04 |
| | | $239,920 98 |
| Déduire: Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $72,400 22 | |
| Sur risques de mer | 6 02 | |
| Sur risques de rivière | 370 57 | |
| | $72,776 81 | |
| Réservé pour pertes non ajustées et non payées de 1896 | 7,393 01 | |
| Pertes totales | $65,383 80 | |
| Primes retournées | $23,543 63 | |
| Réassurances | 7,769 78 | |
| Commissions | 17,674 92 | |
| Taxes et licences | 6,218 87 | |
| Dépenses générales Agence et légales | 27,400 47 | $147,991 47 |
| | | $91,929 51 |
| Réservé pour primes non acquises 1897 | 52,232 00 | |
| Réservé pour pertes non ajustées et non payées | 9,614 50 | $61,846 50 |
| Profit | | $30,083 01 |
| Dividende de juin et de décembre 1897 | 20,000 00 | |
| Profit net de 1897 | 10,083 01 | $30,083 01 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Billets à recevoir | $4,647 27 |
| Primes en voie de collection | 28,077 96 |
| Billets garantis sur nantissement | 13,291 40 |
| Comptant en main | 18,762 88 |
| Propriété foncière | 154,193 41 |
| 180 actions de la N. O. Gas Light Company à 120 | 21,600 00 |
| 117 actions de la Orleans Rail Road Co à 12 | 1,404 00 |
| 7 actions French Opera Ass'n Ltd. à 75 | 525 00 |
| 7 actions de la Provident Savings Trust & Deposit Bank à 80 | 560 00 |
| 50 actions de la Citizens Bank of Louisiana à 90 | 4,500 00 |
| 796 bons à prime à 202 1/2 | 32,238 00 |
| 7 bons à prime tirés à 240 | 336 00 |
| 8 Louisiana Consols à 102 | 8,160 00 |
| $1,750 des deuxièmes bons hypothécaires de la Orleans Railroad Co à 70 | 1,225 00 |
| Librairie et meubles | 2,400 00 |
| | $291,920 92 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Fonds capital | $200,000 00 |
| Primes non acquises de 1897 | 52,232 00 |
| Pertes non ajustées et non payées | 9,614 50 |
| Dividendes non réclamés | 942 00 |
| Dividende de décembre 1897 | 8,000 00 |
| Surplus | 21,132 42 |
| | $291,920 92 |

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1898.

(Signé.) PAUL CAPDEVIELLE, Président.
(signé) JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 14me jour de janvier 1898.

(Signé.) CHAS. T. SONIAT, Notaire.

16jan—1m


TEXAS EL PASO T&P ROUTE PACIFIC

**LIGNE COURTE**

**CALIFORNIE**

Bureau des Billets, 632 Canal.

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

| | Départs | Arrivages. |
|---|---|---|
| Express de la Californie | 8:15 a m | 6:15 p m. |
| Ft Worth, Hot Springs et St Louis Ex | 7:20 p.m. | 9:15 a.m. |

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p m a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, faisant connection pour Hot Springs et St Louis.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a. m. et 7:55 p.m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O. Lne. ARTHUR DE ARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. E. S. THORNE, Troisième vice-président et directeur-général, Dallas, Tex.

1er déc—


## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété Cottage**

Dans le Quatrième District—2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

**Succession de James Hyland et épouse** No 51,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 17 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T.C.W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 10 janvier 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième Quatrième, Willow et Claiborne désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. LeYoung en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois a un étage contenant 2 chambres, cuisine hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés foncières et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

14 jan—16 23 30—fev 6 13 17

PAR Wm. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de

**McArdle & Sinclair Mfg. Co., Ltd.**

EN LIQUIDATION.

**FABRIQUE DE VALEUR**

—DANS LE—

**SIXIEME DISTRICT.**

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 3 février 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 16 décembre 1897, dans l'affaire de McArdle & Sinclair Mfg. Co., Ltd., en liquidation, No 52,087, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, comprenant les propriétés foncières et les immeubles par destination, comme suit—

Tous et séparément ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Howard, anciennement St George, Liberté anciennement Green, et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept, dans l'ilet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un devis ou certificat d'arpentage fait par George H. Grandjean, député voyer de ville, en date du 1er août 1892, et annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire le 2 août 1892. Lots Nos six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot No dix forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Howard, anciennement St. Georges. Lots numéros onze à seize inclusivement se touchent aussi et ceux numérotés onze et douze chacun mesurent trente-deux pieds de face à la rue Howard sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots numérotés treize à seize inclusivement mesurent chacun trente-deux (32) pieds de face aux dites rues Howard, anciennement St Georges sur cent vingt (120) pieds de profondeur le dit lot No seize formant l'encoignure des dites rues Howard (anciennement St. George) et Delachaise et lot No dix-sept mesure trente pieds (30) de face à la rue Delachaise, par cent vingt-huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles et la ligne de côté la plus près de la rue Howard (anciennement St Georges) se joint à la ligne du fond de différents lots numérotés de treize à seize inclusivement sur le devis ci-mentionné. Ensemble avec les machines, bouilloires, lattes, moulin, shaper, presse à perforer, dynamo, etc. avec poulies, courroies, outils et matériaux, matériel modelés en main et en fabrique, dessins stock en main complet et en voie de complétion avec meubles du bureau et installations sur la propriété d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—A être vendu en bloc pour un tiers comptant, la balance garantie par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec des billets portant 8 pour cent par an d'intérêt. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent à l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire

Voyez l'inventaire en nos bureaux et le plan à la Bourse.

2 jan—2 9 16 23 30 à date

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 17 février 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 12 janvier 1898, de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Fernandez, No 52,119 les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

1° Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles et les rues Carondelet, Berlin et Milan, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, conformément à un devis d'arpentage par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 12 janvier 1898, et mesurant conformément comme suit:

Lots A, B et C mesurent chacun 26 pieds 5 pouces, ou en tout 79 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "A" forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Berlin. Lot "D" mesure 35 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "E" mesure 35 pieds 6 pouces de face à l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "F" touche aux lots dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Berlin par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La subdivision des lots ci-dessus étant composée des lots originels Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24 du dit ilet sur le plan attaché à un acte de vente par devant Selim Magner ancien notaire en cette ville, en date du 18 juillet 1868, de la New Orleans and Carrollton R. R. Co. à R. Pocheln. Les hangars du fond du lot "F" seront transportés au fond des lots "D" et "E" aux frais du vendeur, et toutes les améliorations "D" et "E". Tous ces lots seront vendus subdivisés conformément au susdit plan par De l'Isle, voyer. La propriété ci-dessus est vendue sujette aux baux et loyers qui s'y trouvent, lesquels seront annoncés au moment de la vente.

2° Le grand ilet élevé de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Green (maintenant Liberté), St. George (maintenant Howard), désigné par le No 88 (maintenant 5..) subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les lots Nos 1 à 24: tous deux inclusivement, sur un plan par A. De Armas, député voyer général, en date du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire en cette ville, d'après lequel le plan des dits lots mesurent comme suit:

Lot No 1 formant l'encoignure des rues Robert et Liberté; lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur; lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, Lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, Lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur. Lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Liberté sur 150 pieds 5 pouces de profondeur, et lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Howard sur 151 pieds 5 pouces de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 jan—16 23 30—fev 6 13 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — No 55,273 —Division B—Lionel J. Fleury vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Lionel J. Fleury soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Jos. D. Taylor, notaire public, en son office No 734 rue Commune, en cette ville, le mercredi, 26e jour du mois de janvier 1898, à onze heures A. M., dans le but d'élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit Lionel J. Fleury, et aussi voter et délibérer sur toutes autres matières qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 4 janvier 1898.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

6 jan—6 16 26


ILLINOIS CENTRAL MISSISSIPPI VALLEY ROUTE RAILROAD

26 1/4 Heures à Chicago.
22 1/2 Heures à Louisville.
22 1/4 Heures à St-Louis.


**Banque des Citoyens de la Louisiane** —Département de Banque, Nlle-Orléans, 1er janv 1898—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque aura lieu pour l'année suivante, le LUNDI, 7 Février 1898, de midi à 2 heures P. M., à la maison de banque.

A. A. LELONG, Caissier.

1er janv au 7 fév


DR. J. M. E. **Hall,** Ecole de Culture, Physique et de Langues, assisté par des professeurs compétents, 1052 Camp. Escrime et anglais spécialement.

28 déc—1m

**LOUISVILLE AND NASHVILLE SOUTHWESTERN LIMITED**

Fait le trajet le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chars buffet en route.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPECIALE DU COMMISSIONNAIRE No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company,—Dans l'intervention de T. F. Stewart syndic de la Southern Ice Machine Company—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, [Division de la Nouvelle Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues South Water et Market, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, lundi le 7ème jour de février 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir:

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrits dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C Wenck, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892 comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme le coin, de cent soixante-douze pieds sept pouces et six lignes, de là le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle-Levée cent cinquante-neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de McCloskey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hemécourt, député voyer de ville, les dix-sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'ilet No "34 A", sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'ilet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Water, Market et St James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt-quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No huit mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept, et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, et cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "neuf"; et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "onze"; le lot No "onze" mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix", et cent trente-deux pieds six pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze"; le lot No "douze" formant l'encoignure des rues Water et Market, et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds, six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds, sept pouces et six lignes, et le lot No Treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, aussi, tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie.

La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30e jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck notaire public et de toutes les réclamations d'aucuns porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par la dite hypothèque, et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou liens ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle la dite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le livre du greffier de la Cour de Circuit des Etats Unis à la Nouvelle Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC, Commissionnaire Spécial.

7 jan—7 16 23 30 fev 6


ILLINOIS CENTRAL MISSISSIPPI VALLEY ROUTE RAILROAD

La Ligne la plus courte Et le meilleur service à St-Louis, Louisville Et Chicago.


—C'est quelque soldat qui sera là-bas et avec lequel elle a flirté dans son pays! Est-ce votre idée, madame Taboureau?

—Je le croirais assez....Elle a cependant des airs d'innocente!....

—Auxquels il ne faut pas se fier.... Avec les femmes!.... Vous savez, ce que nous en voyons, nous autres! Ah! on ne s'ennuie pas dans la profession....Rien que dans cette seule maison, ce qui se passe est à faire trembler.

—Parlons bas!.... C'est imprudent ce que vous dites, monsieur Taboureau!.... Si on nous entendait!....

Le concierge devint muet, mais il pensait:

—Quelle jolie poulette! Si elle voulait, ça ne lui coûterait pas cher!

Suzanne tenait la lettre serrée contre son corsage en montant ses cinq étages.

Elle ne l'ouvrit que lorsqu'elle fut installée dans sa chambre.

C'était une toute petite pièce, très propre, peinte à l'huile, bien différente de celle de la première, qui était meublée avec un certain luxe et infiniment plus spacieuse, avec un grand cabinet de toilette et des tentures de toile de Jouy fraîches et agréablement disposées.

Suzanne n'avait que le strict nécessaire: un lit de fer, deux chaises, une commode en bois blanc et deux petits rideaux qui n'avaient pas dû coûter plus de cinquante centimes le mètre.

Mais elle n'en demandait pas davantage.

Toutes ses richesses pouvaient tenir dans une petite commode de hêtre.

Elle ouvrit sa fenêtre, approcha une chaise et s'assit. Et alors elle lut.

Aux premières lignes, sa poitrine se dilata avec délices.

Il vivait!

Il était sauvé!

Il viendrait en France et elle le reverrait!

Dans un élan de reconnaissance et de joie, elle glissa à genoux et, joignant les mains:

—Mon Dieu! Ma Doué! murmura-t-elle.

C'était donc vrai, ses vœux étaient exaucés!

Elle demeura quelques minutes plongée dans une sorte d'extase.

Pierre de Kerdaniel n'était-il pas le seul être qui s'intéressait à elle!

Elle riait et elle pleurait en répétant ces deux mots qui disaient toute sa gratitude, son bonheur, ses espérances, comme ils auraient exprimé sa douleur:

—Mon Dieu! Ma Doué!

Enfin elle essuya ses yeux obscurcis de larmes et continua.

Ah! le capitaine Plessis avait bien compris ce qui pouvait soutenir la pauvre fille, lui donner du courage.

*A continuer.*

# Feuilleton

—:DE:—

*L'Abeille de la N. O.*

## LA NOEL

—DE LA—

## Petite-Allemande.

C'est mon vieil ami B...., qui m'a raconté cette histoire.

Je crois bien n'avoir oublié aucun détail de son récit, et il me semble que je vais écrire comme si B.... lui même dictait:

### I

En flânant sur la rive gauche de la Seine, par quelque brumeuse soirée d'octobre ou de novembre, as-tu vu comme le quai est triste, presque lugubre, entre l'Institut et le pont des Saints-Pères? C'est une des grandes artères de Paris, mais on dirait que le sang si chaud, si tumultueux de l'immense ville, vient de s'y figer. Les deux vulgaires lions de fonte qui gardent le palais des quarante Immortels sont presque aussi effrayants, dans l'ombre du lourd édifice, que les bêtes monstrueuses de l'Apocalypse. La longue masse du Louvre et des Tuileries est toute noire; les lumières du quai tremblaient dans la Seine trouble; le pont des Arts, surélevé de cinq ou six marches, apparait entre ses deux rangées de candélabres comme un vaste tremplin pour les désespérés qui veulent "faire le saut.

Or, le 24 novembre 1868, entre neuf et dix heures du soir, je revenais de la rue Galilée, où j'avais porté cinq ou six volumes à un riche amateur et je m'acheminais par le quai, vers notre vieille ruelle des Vignes.

Le brouillard était épais et froid. A peine pouvait-on entrevoir, à vingt pas, la lueur rouge des torches de résine qu'agitaient les gardiens de la paix postés au débouchés des rues.

Comme j'approchais du pont des Arts, deux cris déchirants retentirent dans le morne silence du quai.

Je m'élançai sur le pont en criant: "Au secours! au secours!"

Deux ou trois coups de sifflet, stridents, prolongés, répondirent à mon appel. Je vis les torches rouges vaciller dans le brouillard et trois gardiens de la paix s'engagèrent sur le pont.

—Ici! ici! m'écriai-je....

Je venais d'entendre des sanglots....

—Est-ce vous qui avez appelé? me dit un vieux brigadier, en secouant sa torche de résine.

—Oui, répondis-je. Avez-vous entendu tout à l'heure deux cris déchirants, deux cris désespérés?

—J'ai entendu, moi, dit un des agents; j'étais à l'angle de la rue Bonaparte. Que s'est-il passé?

—Je ne sais pas.... Mais écoutez.... encore!....

—Ah! un enfant qui pleure, dit un vieux brigadier. Quelque pauvre petit drôle perdu ou abandonné dans la nuit!

Nous courûmes vers le milieu du pont.

—Là! là! s'écria le gardien de la rue Bonaparte.

Les trois torches, agitées en même temps, répandirent une pluie d'étincelles et, dans la lueur rouge, nous aperçûmes une petite fille qui sanglotait, couchée sur le trottoir du pont, la tête pour ainsi dire pendante sur l'eau....

Je la relevai.... Elle était vêtue de haillons; ses mains étaient bleues de froid; de grosses larmes roulaient sur ses joues violacées....

Je la pris dans mes bras:

—Pauvre mignonne, lui dis-je, pauvre mignonne, qu'as-tu?

Elle me regarda un instant à travers ses larmes, puis, retournant à la balustrade du pont et se penchant vers l'eau noire:

—Là! là! cria-t-elle.... Baba! tans l'eau!....

—Elle est Allemande ou Alsacienne; je suis Alsacien, me dit le vieux brigadier; laissez-moi l'interroger.

Je m'assis sur un banc et pris la petite entre mes genoux. Elle sanglotait, la pauvre créature, les deux poings fermés sur les yeux.

Le brigadier lui parlait en allemand; elle répondait moitié en allemand, moitié en français. Tout ce que nous pûmes savoir, c'est qu'elle s'appelait Katel, que "maman était morte;" et que "papa Hans venait de se jeter à l'eau."

—Où demeures-tu? disait le brigadier.

—Che ne te.... meu.... re bas!.... sanglotait la petite.

—Et papa Hans, où demeurait il?....

Il n'y avait pas moyen de lui arracher autre chose....

### II

Deux des agents couraient déjà le long de la rivière, pour essayer de sauver papa Hans. Je voyais du pont quelques torches tracer, dans le brouillard sur les deux rives, un long sillage rougeâtre. Puis ces torches se rapprochèrent; aux balancements, aux ondulations de leurs lueurs, je compris qu'on avait lancé les bateaux de sauvetage.

Le vieux brigadier leva les épaules:

—Que voulez-vous dit-il, avec ce damné brouillard, papa Hans ne s'en tirera pas!....

Je ne sais si la petite comprit, mais elle se mit à genoux, croisa ses pauvres doigts bleus et murmura une prière en allemand...

—Que dit-elle? demandai-je au brigadier....

—Elle prie "pour maman qui est morte, pour papa Hans, et...

—Et?

—Attendez-donc!.... pour le roi Wilhelm.... C'est une petite Prussienne.

En ce temps-là, tu t'en souviens, nous chantions volontiers, après boire: *Les peuples sont pour nous des frères!.... des frères!* Depuis!.... Mais nous ne pensions pas à la guerre......

Je pris Katel sur mes genoux, je l'enveloppai dans mon grand pardessus et... j'attendis...

La pauvre mignonne avait incliné sa tête sur ma poitrine; j'essayais de réchauffer ses mains dans les miennes... Elle sanglota encore un instant, puis je n'entendis plus que de faibles hoquets; la respiration devint presque régulière; j'entr'ouvris mon paletot, pour regarder.... l'enfant dormait!

Les gardiens de la paix revinrent sur le pont.

—Rien!, dirent ils au brigadier, rien!....l'homme est peut-être sous Passy, maintenant!...

—Allons! s'écria le brigadier, quand la petite sera réchauffée au poste, nous la mènerons à la Permanence....

—Non! non! dis-je brusque-